



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-730

### Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle dynamiques urbaines Direction du foncier-	<b>N° 2015-730</b>

---

**TALENCE - rue François Rabelais - Lycée d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne - cession à titre gratuit des parcelles BM 47 et 75 BK 15 - 16 - 17 d'une contenance approximative de 39 545 m<sup>2</sup>, assortie d'une servitude d'assainissement d'une superficie de 881 m<sup>2</sup> au profit de Bordeaux Métropole sur la parcelle BM 75 - Autorisation - Décision**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du transfert de compétences opéré par la loi de décentralisation n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat « loi Defferre », il y a lieu de procéder au transfert en pleine propriété, à titre gratuit, au profit de la Région Aquitaine de l'ensemble immobilier constituant l'entité du lycée d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne sis rue de François Rabelais à Talence, pour une contenance approximative de 39 545 m<sup>2</sup> cadastré BM n° 47et 75 et BK 15-16-17.

Par avis n° 2015-522V1875 en date du 12 août 2015 les services fiscaux dûment consultés ont estimé à 13 044 874 € la valeur vénale de cette unité foncière.

Par ailleurs, compte tenu de la présence d'une canalisation d'eaux pluviales enfouie sous la parcelle cadastrée BM 75, une servitude définitive de passage d'une superficie de 881 m<sup>2</sup> environ sera instituée à titre gratuit au profit de Bordeaux Métropole en vue de son entretien.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat "loi Defferre",**

**VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales – article L 5211-37,**

**VU** l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** l'avis de France Domaine n° 2015-522V1875 en date du 12 août 2015,

**VU** l'avis de la Commission permanente du Conseil régional en date du 2 novembre 2015.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt par Bordeaux Métropole de régulariser ce transfert foncier au profit de la Région Aquitaine.

**DECIDE**

**Article 1 :** la cession à titre gratuit au profit de la Région Aquitaine de l'ensemble immobilier constituant l'entité du lycée d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne sis rue François Rabelais à Talence, pour une contenance approximative de 39 545 m<sup>2</sup>, cadastré BM 47 – 75 et BK 15 – 16 – 17, assortie d'une servitude définitive de passage d'une superficie de 881 m<sup>2</sup> environ au profit de Bordeaux Métropole en vue de l'entretien d'une canalisation d'eaux pluviales, étant précisé qu'en cas de désaffection éducative ultérieure, ce bien retournerait dans le patrimoine métropolitain aux mêmes conditions tel que le prévoira l'acte authentique.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document à intervenir et notamment la convention de servitude de passage gérant la parcelle BM 75

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Jacques MANGON